



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 2023

### **OBJET : VALIDATION DU PRINCIPE DE CESSION DE L'IMMEUBLE BÂTI DÉNOMMÉ "DARRIEU MERLOU" – PARCELLE AK 440**

L'an deux mille vingt-trois et le trente Novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smail – Mme PIOZIN Patricia.

#### **ONT DONNÉ PROCURATION :**

M. JULLIEN Bernard a donné procuration à M. JULIEN Guillaume  
Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. BENOIT Gérard  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **ABSENTS EXCUSÉS :**

M. RISSO Gilbert – Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



***M. STEPHANE FAYET A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SEANCE.***

Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 30 Novembre 2023.  
Délibération DM\_20231130N109

**OBJET : VALIDATION DU PRINCIPE DE CESSION DE L'IMMEUBLE BÂTI DÉNOMMÉ "DARRIEU MERLOU" – PARCELLE AK 440**

Monsieur Guillaume JULIEN, 7<sup>ème</sup> adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, fait savoir aux membres de l'Assemblée qu'il a été constaté une baisse de la population et que, dans un souci de redynamisation du centre bourg, en adéquation avec l'OPAH RU mise en place, la Commune souhaiterait proposer à la vente pour réhabilitation et rénovation en appartements, l'immeuble bâti dénommé "Darrieu Merlou", située 41 rue Haute et 4 impasse du Tilleul et cadastré AK 440.

Il indique :

- ✓ que cet immeuble (4 appartements vacants depuis de nombreuses années) de 227 M<sup>2</sup> sur 3 niveaux et d'un garage de 47 M<sup>2</sup> environ nécessite de nombreux travaux de réhabilitation, de rénovation énergétique,
- ✓ que ce bâtiment avait été évalué en 2018 à 239.700 Euros, toutefois une nouvelle demande d'évaluation du service France Domaine est en cours,
- ✓ qu'afin de pouvoir mettre à la publicité dès réception de l'avis de France Domaine, la vente de cet immeuble, il est nécessaire de valider le principe de cession de ce bien.

Il précise qu'une nouvelle présentation devant l'Assemblée validera la cession lorsque le bien aura trouvé un acquéreur au prix proposé en fonction de l'évaluation de France domaine.

Afin de poursuivre la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de valider le principe de cession de ce bien.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, décide :

- **DE VALIDER** le principe de cession de l'immeuble bâti dénommé "Darrieu Merlou", situé 41 rue Haute et 4 impasse du Tilleul et cadastré AK 440.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.2</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---